



REGLEMENT DES DEVOIRS SUR TABLE (DST) ET DE TOUTE EVALUATION ECRITE A LA TOUR AU LYCEE

Chaque élève doit être évalué à sa juste valeur. Nous souhaitons donc travailler dans un climat de confiance, et d'honnêteté et d'équité, pour l'élève lui-même et l'ensemble du groupe.

Les élèves doivent être présents dans la salle attribuée au moins 10 minutes avant le début de l'épreuve et s'y installer dans le calme.

1. Disposition dans l'organisation de la salle et de l'épreuve :

- ❖ Les manteaux doivent être accrochés aux patères dans les salles de classe ou déposés loin des élèves. Aucun vêtement ne doit être sur le dossier des chaises ni proche des élèves.
- ❖ Seuls les objets strictement nécessaires à l'épreuve sont autorisés sur les tables : stylos, règles et le matériel spécifique mentionné pour l'épreuve. Les trousse, sont rangées dans les sacs déposés au fond de la salle ou au pied du tableau.
- ❖ En cas d'épreuve de sciences nécessitant une calculatrice, celles-ci seront passées en mode examen au moment où le surveillant le demandera et suivant les modalités qu'il indiquera.
- ❖ Les élèves s'installent suivant le plan de classe, organisé pour toute épreuve écrite.
- ❖ Tout retard, individuel ou dû au non-respect d'une installation sereine, réduit d'autant la durée de l'épreuve.
- ❖ Il est interdit d'échanger quelque matériel que ce soit durant l'épreuve, notamment la calculatrice.

2. Les appareils technologiques :

L'usage du téléphone portable, de tout objet connecté ou connectable et de toute montre est interdit.

Tout objet connecté ou connectable devra être déposé dans la pochette fournie en début d'année et déposée sur la table.

Les épreuves commencées, tout élève porteur de ce type de matériel, qu'il en fasse ou non usage, sera considéré comme fraudeur.

3. Absence au DST :

* voir le guide d'évaluation et d'orientation du lycée.

4. Organisation des DST :

- ❖ Fin du D.S.T. et remise des copies :
 - Pour une épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.
 - Pour une épreuve d'une durée supérieure à 2 heures, une sortie définitive est possible à la fin de la troisième heure de composition.
- ❖ Toilettes : avant le début de la première épreuve, les élèves sont priés de prendre leurs précautions pour aller aux toilettes, de façon à éviter les déplacements gênants pour l'ambiance de travail lors d'un contrôle écrit. Aucune sortie aux toilettes ne sera possible pendant les deux premières heures de l'épreuve.

5. Tenue vestimentaire :

Au lycée Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire conforme au règlement, excluant toute tenue de sport et vêtements non conformes.

En cas de non-respect, l'élève devra rentrer chez lui pour se changer avant le début des épreuves. Son temps de composition sera alors décompté. Si un élève est pris avec une tenue inappropriée après un DST, une sanction sera également appliquée.

Par ailleurs, les élèves ayant les cheveux longs doivent les attacher pour éviter la dissimulation d'écouteurs. La tête doit être découverte et le visage dégagé.

6. La fraude :

- ❖ Tout acte de triche entraînera une sanction immédiate. Les élèves seront sanctionnés d'un zéro à l'évaluation concernée, ainsi que d'un avertissement.
- ❖ En cas de récidive lors de la scolarité à La Tour, une mention officielle sera inscrite dans le bulletin trimestriel.

La signature de ce document manifeste que les élèves et les parents s'engagent à respecter le règlement des DST et de tout travail écrit organisé à La Tour, ainsi que le Guide d'Evaluation du Baccalauréat à La Tour.

Signature des parents

Signature de l'élève